

DES **ACTIONS**
ET DES **RÉALISATIONS**

LA FACILITATION DU COMMERCE ET LE CONTRÔLE DOUANIER NE SE CONÇOIVENT PLUS SÉPARÉMENT



LA SIMPLIFICATION ET LA FACILITATION DES PROCÉDURES DOUANIÈRES : UN ENGAGEMENT CONSTANT ENVERS L'ENTREPRISE

Afin de contribuer à l'accroissement de la compétitivité du commerce extérieur du pays, l'Administration des Douanes a entrepris en 2011 un certain nombre de mesures visant l'amélioration de la qualité des services qu'elle fournit à travers notamment davantage de facilités.

Le réaménagement du circuit de dédouanement à l'importation

L'ADII s'emploie depuis plusieurs années à réduire le délai de dédouanement des marchandises et à contribuer ainsi à raccourcir le délai de séjour. Pour atteindre cet objectif, diverses mesures visant principalement la dématérialisation des formalités douanières ont été instaurées en 2011.

La mise en place d'un couloir vert à l'importation

Dans le cadre de la dématérialisation progressive du circuit de dédouanement à l'importation, la Douane marocaine a prévu une nouvelle facilité liée à la délivrance de la mainlevée (autorisation d'enlèvement des marchandises déclarées en douane).

Cette mesure qui permet à l'entreprise, remplissant certaines conditions, l'édition à domicile de la mainlevée avant le dépôt physique de la déclaration en détail présente l'avantage de dispenser celle-ci du contrôle douanier immédiat et lui permet de disposer rapidement de ses marchandises.

Initiée dans un premier temps au niveau du bureau douanier de Casa-port, cette procédure sera généralisée, fin septembre 2012, à tous les bureaux douaniers.

La mise en place progressive du guichet unique virtuel (Portnet)

L'ADII a poursuivi, durant l'année 2011, sa participation active au projet de mise en œuvre du guichet unique portuaire des formalités du commerce extérieur (PortNet) qui a pour ambition, à terme, de prendre en charge l'ensemble des flux documentaires échangés entre les membres de la communauté portuaire.

Dans ce cadre, le système douanier BADR a été adapté pour communiquer en temps réel avec Portnet. Les flux relatifs au dépôt des déclarations en détail, aux décisions de visite des marchandises, aux mainlevées et aux sorties des conteneurs de l'enceinte douanière sont désormais transmis de BADR à Portnet. Dans le sens inverse, Portnet transmet à BADR les informations relatives aux avis d'arrivée, aux marchandises dangereuses et bientôt aux bons à délivrer.



De nouvelles mesures avantageuses pour les entreprises catégorisées

L'octroi d'autorisations de longue durée

Dans le cadre de la réduction du contact aux guichets et de la poursuite de la facilitation des opérations de dédouanement en faveur des entreprises catégorisées, deux autorisations accordées jadis au cas par cas, sont désormais octroyées de manière permanente.

- Réimportation pour retouches de produits composants fabriqués à partir d'intrants précédemment importés sous les régimes de l'Admission Temporaire pour Perfectionnement Actif ou de l'Entrepôt Industriel Franc ;

- Exportation en l'état de marchandises déclarées sous l'un des régimes suspensifs et qui n'ont pu recevoir la transformation ou l'ouvraison prévue à l'occasion de leur importation.

Par ailleurs, les entreprises exerçant dans les secteurs de pointe (électronique, aéronautique, automobile ...), bénéficient, depuis le premier semestre 2011, d'une autorisation annuelle renouvelable (octroyée auparavant opération par opération) pour l'admission temporaire de matériels et outillages nécessaires à la production de biens destinés à l'exportation.

FOCUS SUR LE PROGRAMME DE CATEGORISATION DES ENTREPRISES

35 entreprises opérant dans différents secteurs d'activité, ont été agréées en 2011 portant le nombre total de sociétés catégorisées à 228

Le statut de l'Opérateur Economique Agréé

L'année 2011 a connu le parachèvement du cadre juridique pour la mise en œuvre du statut de l'Opérateur Economique Agréé (OEA), préalable indispensable à l'entame avec les douanes partenaires des négociations pour la reconnaissance mutuelle des OEA.

Deux nouveaux types d'agréments auxquels les entreprises nationales pourront prochainement prétendre ont ainsi été instaurés :

- le « Statut OEA simplifications douanières » équivalent à la catégorie « A » de l'agrément en vigueur accordé dans le cadre du programme de la catégorisation des entreprises ;
- le « Statut OEA sécurité et sûreté » qui peut être accordé aux opérateurs remplissant les critères exigés pour l'octroi du premier statut et appliquant les normes de sécurité et de sûreté arrêtées. Il inclut également la possibilité d'une validité permanente du statut, sauf en cas de suspension ou de résiliation.

En outre, pour la mise en conformité de la procédure d'agrément marocaine avec les pratiques internationales et dans l'optique de converger vers le modèle en vigueur au sein de l'Union Européenne, une mission TAIEX⁽¹⁾ d'experts européens a été organisée en 2011 pour travailler sur les mesures d'amélioration à apporter au dispositif marocain. Le process d'octroi a été jugé globalement conforme aux pratiques européennes.

(1) TAIEX : Technical Assistance and Information Exchange Instrument est un instrument d'assistance technique et d'échange d'informations. Il a été introduit dans le cadre de la politique européenne de voisinage et utilisé pour renforcer la coopération politique et économique avec plusieurs régions, essentiellement dans les domaines de l'harmonisation et de la mise en œuvre du droit communautaire.



Autres mesures de facilitation en faveur des opérateurs économiques

Un soutien apporté aux professionnels de la logistique du transport

- La facilité de cautionnement global a été étendue aux exploitants des Magasins et Aires de Dédouanement (MEAD). Ces derniers peuvent désormais couvrir, grâce à cette facilité, aussi bien les marchandises admises dans les MEAD que celles circulant sous le régime du transit entre deux bureaux douaniers.
- Le délai de séjour des moyens de transport a été rallongé de 15 à 30 jours en vue de réduire les coûts supportés par l'activité des transporteurs, résultant de l'immobilisation des remorques ou des semi-remorques.

La mise à la consommation des marchandises sous Entrepôts Privés Particuliers

Destinées initialement à l'approvisionnement des entreprises exportatrices, les marchandises importées sous le régime de l'entrepôt peuvent désormais être mises à la consommation par des plates-formes d'approvisionnement. Cette facilité leur est accordée à des conditions fiscales avantageuses dans une proportion maximale de 15% des quantités de marchandises placées initialement sous le régime précité.

Autres mesures de simplification

- Echantillons et spécimens : regroupement et harmonisation des procédures d'importation et d'exportation relatives aux échantillons et spécimens au sein d'une instruction unique.
- Transbordement de marchandises retournées à l'expéditeur : dispense au profit des transporteurs de production de l'attestation bancaire de non transfert de devises au titre des marchandises à réexporter.
- Déclaration provisoire : formalisation et assouplissement des conditions et des modalités d'usage dans un objectif d'harmonisation et de meilleure gestion des opérations nécessitant la souscription de cette déclaration.
- Régularisation des déclarations provisionnelles : assouplissement de la procédure de régularisation des déclarations provisionnelles pour une meilleure fiabilisation des statistiques du commerce extérieur.



L'accompagnement des grands projets nationaux

La mise en œuvre de l'accord cadre conclu avec le Groupe RENAULT

S'inscrivant dans une logique d'accompagnement des projets structurants lancés par le Royaume et compte tenu de l'envergure du projet de création de l'unité de montage de véhicules dans l'espace franc dit "MELLOUSSA" par le Groupe RENAULT, l'ADII a mis tout en œuvre pour asseoir des procédures adaptées aux spécificités de l'activité projetée. Diverses mesures de facilitation ont ainsi été mises en place pour pallier les contraintes de délai et de coût spécifiques au secteur de l'automobile.



L'accompagnement des zones franches d'exportation



L'ADII a poursuivi son action d'accompagnement et de soutien au développement des zones franches d'exportation (ZFE) et des entreprises y installées contribuant ainsi à l'attractivité de l'investissement étranger. Ceci s'est traduit principalement par une participation active à la refonte de la loi 19-94 instituant les ZFE au Maroc dont les principaux amendements introduits ont porté sur :

- la problématique des déchets produits dans lesdites zones ;
- la mise à la consommation (dédouanement) sur le territoire assujéti de marchandises produites dans ces zones.

Dans le même sens, la Douane, en tant que membre de la Commission Nationale des Zones Franches, a participé à l'ensemble des travaux d'élaboration du cadre juridique visant la création de nouveaux projets de zones franches dans les villes de Nador, Kénitra, Nouassers, Salé et Fès.



LE RENFORCEMENT DU CONTROLE DOUANIER

L'environnement dans lequel opère l'Administration des Douanes est caractérisé par une accélération des flux de marchandises induisant des risques de fraude multiples, ce qui nécessite une plus grande réactivité et des interventions efficaces fondées sur des techniques modernes de contrôle et de gestion du risque.

L'analyse de risque et la sélectivité des contrôles

Le système de sélectivité a été amélioré par l'adoption d'une nouvelle approche qui ne focalise pas l'action de la Douane uniquement sur la vérification physique des marchandises mais également sur l'orientation du contrôle documentaire.

TAUX MOYEN DE SELECTIVITE EN 2011

Import : 10,92 %

Export : 17,49%

Le contrôle des opérations de dédouanement

Le contrôle effectué dans le cadre d'opérations de dédouanement est axé principalement sur la valeur, l'origine, l'espèce et le poids déclarés ainsi que sur les marchandises prohibées ou soumises à des restrictions.

En matière de contrôle de la valeur, la démarche anticipative a été renforcée à travers le ciblage de nouveaux produits sensibles à la fraude et l'enrichissement des référentiels des bases d'appréciation de la valeur dans l'objectif d'harmoniser la démarche de contrôle de la valeur, d'optimiser les recettes et de lutter contre les pratiques déloyales.

Ces mesures, conjuguées à l'intensification du contrôle au niveau opérationnel, ont contribué à la réalisation de recettes additionnelles de droits et taxes de l'ordre de près de 1,6 MMDH, soit une augmentation de 27,19% par rapport à l'année 2010.

Ces réalisations sont le fruit de la synergie entre les services des douanes et du partenariat Douane-Secteur privé en matière de lutte contre les pratiques de concurrence déloyale.



Le renforcement des contrôles en entreprise ou a posteriori

La démarche de contrôle en entreprise a été améliorée à travers l'analyse des données du commerce extérieur, menées dans certains cas en concertation avec des représentants du secteur privé et des départements concernés, en vue de déterminer les secteurs et les produits sensibles à la fraude.

Ces concertations ont été menées parfois au sein de Comités de sous-facturation public-privé et du Comité de surveillance comprenant plusieurs représentants de certains départements et du secteur privé.

La coopération internationale a également été déterminante dans l'aboutissement de bon nombre d'interventions. L'année 2011 a été marquée par un recours intensif à des actions d'assistance administrative en termes d'échanges d'informations, d'authentification de documents et de partage d'expériences ou de formation. De même, les services douaniers ont participé à plusieurs opérations conjointes de contrôle, organisées aussi bien par l'Organisation Mondiale des Douanes que par des administrations douanières étrangères liées à plusieurs domaines de fraude, notamment la contrefaçon, le mouvement des fonds, le blanchiment des capitaux et le trafic de stupéfiants.



Outre ces aspects, le renforcement des capacités en matière de contrôle a posteriori a été caractérisé, cette année, par l'affectation de nouveaux cadres supérieurs et par la réalisation de plusieurs actions de formation spécialisée.

LE CONTROLE A POSTERIORI EN 2011

- 644 entreprises ayant fait l'objet de contrôles douaniers.
- Une diversité de secteurs d'activité touchés : textile, agroalimentaire, plasturgie, bois, papier, carton, robinetterie ...
- Un nombre d'enquêtes réalisées en hausse de près de 20% par rapport à 2010.
- Des contrôles en entreprises générant des droits compromis de 382,5 MDH et un montant infractionnel en matière de change de 383,5 MDH.



LA DOUANE QUI VOUS PROTÈGE



LA LUTTE CONTRE LA CONTREBANDE ET LE TRAFIC ILLICITE DE MARCHANDISES

La lutte contre la contrebande de marchandises

Le nombre d'affaires de contrebande (détention sans justification de marchandises) réalisées en 2011 s'est élevé à 5.192 avec une valeur des marchandises saisies (hors stupéfiants) atteignant 223,6 MDH.

La valeur totale des marchandises saisies (hors stupéfiants) a quant à elle atteint 494 MDH.

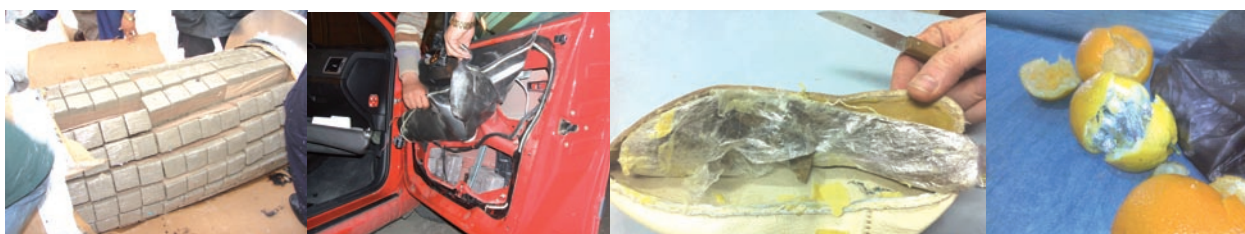
Bien que le total des affaires constatées ait enregistré une baisse de 9,1% par rapport à l'année 2010, la valeur des amendes encaissées a connu une augmentation sensible de 8,4% atteignant le montant de 320,9 MDH contre 296 MDH en 2010.



La lutte contre le trafic illicite de produits stupéfiants

Des saisies conséquentes ont été réalisées en 2011 : plus de 21 tonnes de stupéfiants ont été interceptées grâce au recours au scanner et à la vigilance des douaniers qui a permis de déjouer des procédés de fraudes en perpétuelle évolution : drogues ingérées par des individus, produits

stupéfiants dissimulés dans des cavités ou cachettes aménagées à l'intérieur de moyens de transport, dans des semelles d'articles chaussants (babouches), à l'intérieur de contenants pour produits cosmétiques ou produits alimentaires, etc.



LA LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON

Soucieuse de préserver les intérêts économiques du pays et de contribuer à la protection du consommateur, l'ADII place la lutte contre la contrefaçon parmi ses priorités. Pour mener à bien sa mission, elle s'emploie à renforcer ses capacités en la matière par :

- le recours à un système d'analyse de risque et de ciblage et de surveillance des opérations douteuses,
- le renforcement de la coopération avec les ayants droits à travers l'échange d'informations et
- l'organisation d'actions de formation au profit des douaniers pour leur permettre d'identifier les produits contrefaits.

73 opérations d'importation de marchandises soupçonnées contrefaites (contre 35 en 2010) ont été détectées en 2011, soit une évolution de 108 %. 429

dossiers se rapportant à des demandes de suspension ont été instruits. Ces mesures ont concerné des marques nationales et internationales et ont porté sur divers produits (cosmétiques, appareillages électriques, maroquineries, vêtements et chaussures).



DES EFFORTS ET DES ACTIONS TOUT AZIMUT POUR AMÉLIORER LES RECETTES DOUANIÈRES



22

L'année 2011 : des recettes record

Malgré la poursuite du démantèlement tarifaire dans le cadre des accords d'association et de libre échange, les recettes douanières ont continué d'augmenter durant ces deux dernières années, après une légère baisse en 2009, contribuant ainsi à la consolidation et à l'amélioration des ressources du Trésor.

Le démantèlement et la réforme tarifaires ont certes un impact négatif sur les recettes en termes de droits d'importation, qui connaissent une baisse continue, mais favorisent l'accroissement des échanges grâce à la diminution de la pression fiscale à l'importation qui a été ramenée de 7,2% en 2004 à 2,9% en 2011. L'augmentation des échanges, en poids et en valeur, couplée avec la réforme de la TVA et de la TIC ont permis d'élargir l'assiette imposable et d'augmenter par ricochet les recettes douanières.

La part de ces dernières dans les recettes fiscales, qui est en progression depuis 2008 (37,7 %), a atteint le niveau historique de 42,7% en 2011 passant de 73,6 MMDH en 2010 à 78,7 MMDH en 2011.



Il va sans dire que le maintien de cette progression s'explique également par les efforts constants de contrôle déployés par l'ADII dans le cadre de la lutte contre les manœuvres frauduleuses en matière d'opérations commerciales et de contrebande.

Le redressement des droits et taxes

L'ADII a collecté en 2011 des droits et taxes additionnels de l'ordre de 1,5 MMDH, suite à des redressements de valeurs d'un montant de 4,7 MMDH, soit une augmentation de 27,2% en droits et taxes et de 29% en valeur par rapport à l'année 2010.

Le règlement transactionnel

Dans le cadre de l'accompagnement des entreprises en difficulté du fait des répercussions défavorables de la conjoncture économique, la Douane a élaboré un cadre de règlement transactionnel basé sur une vision économique, conciliant les intérêts du Trésor et la pérennité des

entreprises en difficulté. Sur un total de 26 699 affaires constatées en 2011, 18 441 affaires ont été réglées par voie transactionnelle, soit un taux de règlement de 69,1%, ce qui dénote de la consécration de la tendance de règlement amiable des litiges.

La vente des marchandises saisies ou abandonnées en douane

Les produits de vente en 2011 ont atteint environ 210,6 MDH, soit une hausse de 7,5% par rapport aux ventes effectuées en 2010.